

**RÉGION GRAND EST
MOSELLE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°30/2026

**CANTON
YUTZ**

Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE
ROUSSY-LE-VILLAGE**

ARRÊTÉ DU MAIRE

***Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Voie de la Liberté à Roussy-le-Village (57330)***

Le Maire de **ROUSSY LE VILLAGE**,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2214.4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R.233-1 et R.285 ;

VU les articles R.610-5 et 131-13 du code pénal ;

VU l'article 16 de la loi municipale locale du 6 juin 1985 ;

VU les articles L.181.1-L181.38-L131.3 et L131.4 du Code Des Communes ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R37 et R225.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation routière ainsi que le stationnement, pour une pose de chambre et fourreaux par l'entreprise Kmz Construction, 105 boulevard Tolstoï, Tomblaine (54510), travaux situés voie de la Liberté à Roussy-le-Village (57330) à partir du 7 octobre 2026 jusqu'au 30 octobre 2026.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

A compter du 7 octobre 2026 jusqu'au 30 octobre 2026 la circulation routière et le stationnement seront réglementés voie de la Liberté à Roussy-le-Village (57330), pour une pose de chambre et fourreaux, travaux réalisés par l'entreprise Kmz Construction, 105 boulevard Tolstoï, Tomblaine (54510).

Article 2 :

La signalisation de prescription visée aux articles ci-dessus, sera mise en place, conformément à la réglementation en vigueur, par l'entreprise Kmz Construction, 105 boulevard Tolstoï, Tomblaine (54510).

Article 3 :

Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 :

Copie conforme du présent arrêté sera notifiée pour information à :

Monsieur le Directeur de l'entreprise Kmz Construction, 105 boulevard Tolstoï, Tomblaine (54510).

Monsieur le Directeur de l'U.T.R. de Thionville.

Monsieur le Directeur du S.D.I.S. de Thionville.

Madame le Commandant de la B.T.A. de la Gendarmerie de Hettange-Grande.

Monsieur Roland Balcerzak, Président de la Communauté des Communes de Cattenom et Environs.

Fait à Roussy-le-Village, le 2 octobre 2026,

Le Maire :

Joël Immer

